ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Peche maritime

Question écrite n° 7434

Texte de la question

M Gilbert Le Bris appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur les reductions draconiennes des quotas de peche telles qu'elles sont envisagees dans les nouvelles propositions de Bruxelles sur les TAC (total des captures admissibles) pour 1989. Il l'informe qu'apres la reduction des flottilles que la commission europeenne voudrait passer pour la France de 2,7 p 100 a 10 p 100, la ressource est l'objet de quotas de plus en plus bas. Aussi il lui demande quelles initiatives il envisage afin que la gestion des ressources, indispensable au demeurant soit faite en tenant davantage compte des realites economiques et humaines.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis plusieurs annees, les observations scientifiques avaient montre que certains stocks de poissons d'une grande importance pour les pecheurs de la communaute faisaient l'objet d'une exploitation dont l'intensite etait susceptible de compromettre leur reconstitution naturelle. Ces elements ont ete pris en consideration tant lors de l'etablissement de propositions du reglement TAC et quotas pour 1989 qu'au cours de son examen par le conseil des ministres de la communaute. Toutefois, un examen comparatif des propositions et du reglement adopte montre que le conseil fonde sa decision tant sur ces recommandations scientifiques que sur les preoccupations sociales et economiques, notamment lorsque les observations ne font pas etat d'un niveau d'exploitation dangereux pour les stocks de poisson. Dans le cadre des objectifs de la politique commune de la peche qui vise notamment a assurer une plus grande stabilite des activites et a preserver les interets particuliers des regions dont les populations locales sont particulierement dependantes de la peche et des industries connexes, l'integration equilibree dans le processus de decision tant des considerations scientifiques que des realites sociales et economiques doit permettre d'adopter des mesures annuelles de gestion de nature a assurer la perennite des activites concernees.

Données clés

Auteur : M. Le Bris Gilbert
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7434
Rubrique : Produits d'eau douce et de la mer
Ministère interrogé : mer
Ministère attributaire : mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3817